

L'UFR AU CONSEIL UCR

UNE RÉUNION AU TEMPS DE LA COVID-19



Bernard et Joël délégués UFR Métallurgie

Une organisation sécurisante

Oui, entre deux confinements, nous étions convoqués pour trois jours de Conseil de l'Union confédérale des retraités (UCR) des 6, 7 et 8 octobre à Paris. Avec un calendrier chargé depuis tous les problèmes sanitaires où moult réunions ont été reportées, ou réalisées en visioconférences. Plus de 40, derrière nos écrans, c'est très pénible. Pandémie oblige, nous ne pouvions pas nous réunir au siège de la confédération avec une bonne sécurité sanitaire. Après un voyage en train où tout le monde portait bien le masque, notre point de chute a été un hôtel en dehors du centre-ville. Là, tout était sur place, les salles de réunion, chambres et restaurations. Nous n'étions pas obligés de sortir, donc moins de prise de risque. Nous avons vécu ensemble pendant trois jours en circuit fermé. Avant d'entrer au restaurant, prise de température, et le masque est gardé sauf pour manger et entre les plats nous remettons le

masque. La salle de réunion était grande et la bonne quarantaine de participants trouve rapidement leur place. Pendant la réunion, le masque était toujours de rigueur. Merci à ceux qui se sont occupés de la sécurité sanitaire. Nous nous sommes sentis en sécurité pour débattre sereinement.

Informations, débats et orientations

Après les interventions des différentes URR et UFR, sur le monde politique, sur la pandémie en général et sur tout ce qui nous préoccupe, Dominique Fabre nous a répondu en mettant en avant le travail accompli.

L'UCR demande au Gouvernement de mutualiser la dette publique. Après la création du cinquième risque autonomie en tant que nouvelle branche de la Sécu se pose la question du financement, avec de vrais moyens pour fonctionner (0,15 % du PIB... en 2025 ce n'est pas sérieux). Dans la réécriture du « Pacte de pouvoir de vivre », l'écologie a peu de place. Les dettes liées à la Covid-19 nous impactent : moins 25 milliards de recettes pour les retraités et moins 40 % de recette pour l'Agirc et l'Arrco à la fin de l'année, « dur dur ! ». Pour la CFDT, il y a urgence à créer un ministère de la Crise sociale et des personnes âgées.

Puis, comme dans tout conseil, nous avons parlé de développement en insistant sur le suivi des adhérents, en précisant que les pré-retraités peuvent adhérer chez les retraités. Les retraités soutiennent l'adhésion des villes à « *Ville amie des aînés* ».

SÉCURITÉ SOCIALE

La Branche autonomie, un enjeu financier

Le 7 août, une loi organique et une loi ordinaire ont été publiées au Journal Officiel. Des modifications ont été apportées au Code de la Sécurité sociale. L'article L.200-2 du Code de la SS, le régime général comprend cinq Branches :

- 1 - Maladie, maternité, invalidité et décès ;
- 2 - Accidents du travail et maladie professionnelle ;
- 3 - Vieillesse et veuvage ;
- 4 - Famille ;
- 5 - Autonomie.

L'article 3 de la loi ordinaire prévoit que le cinquième risque « *Autonomie* » sera géré par la CNSA chargée d'assurer la médiation entre la politique nationale et les politiques locales.

Le rapport Vachey

Le dernier paragraphe de cet article de loi annonce un

« *Rapport sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau risque* ». Le 17 septembre, son auteur, Laurent Vachey, inspecteur des Finances et ancien directeur de la CNSA, dépose ce rapport afin de dessiner le périmètre qui ne se limite pas à celui de l'actuelle CNSA, mais y ajoute des prestations qui sont du ressort d'autres branches (nécessité d'une recomposition). La gouvernance nationale constitue de nouveaux leviers d'action pour la CNSA afin de gérer le risque et veiller à l'équité des politiques territoriales et locales de l'Agence régionale de santé (ARS), du département, des associations et au travers des maisons départementales de l'autonomie.

Le financement de la Branche autonomie

En ce qui concerne le financement, la consultation du « *Rapport Vachey* » donne une idée des différentes mesures proposées.